

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/097/1.5

Feuillet n° 106

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil dix-neuf, le 4 novembre**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

**Date de convocation : 25 octobre 2019**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	42
Votants :	48
Pour :	48
Contre :	0
Abstention :	0

## PRÉSENTS :

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Guy COUPLLET, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULNIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

**Suppléants** : Fabien JOFFRE représente Francis AUMETTRE, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

## EXCUSÉS

**Titulaires** : Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Guy COUPLLET, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI donne pouvoir à Yves MOREAU, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE donne pouvoir à Gérard DEBET, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Roger LAROUQUIE, Laurent PELLERIN.

**SECRÉTAIRE** : Mme Annie DELAGE

## OBJET : Convention avec Larche pour la garderie des enfants de La Feuillade et de Pazayac

Une convention doit être conclue avec la commune de Larche pour l'accueil des enfants de La Feuillade et de Pazayac à la garderie mise en place dans les locaux de l'école de Larche le mercredi matin pendant la période scolaire.

AR PREFECTURE

024-200041150-20191104-DE2019097-DE  
Regu le 12/11/2019

Cette convention prévoit une participation financière afin de répartir à part égale, les coûts de fonctionnement entre les différentes communes adhérentes au service après déduction des recettes et quel que soit le nombre d'enfants participant à la garderie.

Pour l'année scolaire 2018/2019, le montant demandé s'élève à 392,92€ par commune.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président à signer cette convention.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** la convention de participation aux coûts de fonctionnement de la garderie de Larche ;
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes à signer la convention et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 05/11/2019

Le Président,

Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20191104-DE2019097-DE  
Regu le 12/11/2019